



DÉLIBÉRATION N° 55/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

OBJET :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Election des administrateurs du
Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le seize avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 avril 2026.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT, Mme Laurence DUPONT, M. Halim YALCIN, Mme Céline MADEUF, M. Franck MICHEL, Mme Nadège BROSSEAUD, M. Filipe D'OLIVIERA, Mme Anne MAZAUDIER, M. Christophe VIEIRA, Mme Florence PLUCHART, M. Jean-Marie CAËTANO, Mme Catherine KORACHAIS, M. Jean-Pierre GIRAL, Mme Murielle VILLEDIEU, M. Eric DERSIGNY, Mme Lucie PINTO, M. Yannick DELRIEU, Mme Aurélie LITKA, Mme Julie FAITOUT, Mme Myriam CITERNE, M. Jean-Baptiste BLÉHAUT, Mme Emma SAINT-ANDRÉ, M. Charles DARNAY.

Etaient représentés :

Mme Aurélie FERNANDES par M. Jean-Baptiste BLÉHAUT.

M. Nicolas BONJEAN par Mme Myriam CITERNE.

M. Emmanuel DENIS par Mme Laurence DUPONT.

M. Bruno DARCILLON par M. Charles DARNAY.

Mme Emma SAINT-ANDRÉ est désignée secrétaire de séance.

M. Laurent THEVENOT, Maire, expose à l'assemblée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, précisant que le centre d'action sociale est un établissement public administratif communal ou intercommunal. Il est administré par un Conseil d'Administration présidé, selon le cas, par le maire ou le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

Vu la délibération n° 48-2026 en date du 21 Mars 2026, relative à l'Election du Maire,

Vu la délibération n° 54-2026 en date du 16 avril 2026, fixant à **13** le nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), compris M. Laurent THEVENOT, Maire, Président de droit,

Considérant l'installation du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2026,

Considérant que la désignation doit se faire par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du conseil municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant la décision, à l'unanimité des membres présents, de ne pas procéder au vote à bulletins secrets,

Sur appel de Monsieur le Maire, une seule liste est présentée :

- Mme Aurélie FERNANDES

- Mme Murielle VILLEDIEU

- Mme Julie FAITOUT

- M. Eric DERSIGNY

- M. Charles DARNAY

- Mme Myriam CITERNE

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 27

Nombre de suffrages exprimés : 27

**Sont élus, Administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale :**

- Mme Aurélie FERNANDES
- Mme Murielle VILLEDIEU
- Mme Julie FAITOUT
- M. Eric DERSIGNY
- M. Charles DARNAY
- Mme Myriam CITERNE

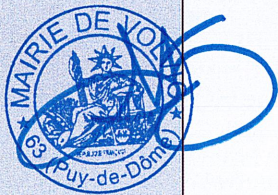
Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 23.04.2026

Publié ou notifié

le : 24.04.2026

Le Maire,
M. Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
M. Laurent THEVENOT

